CONDITIONS GÉNÉRALES PRO PACK

Les conditions générales Pro Pack sont régies par les Conditions générales bancaires de BNP Paribas Fortis SA.

Article 1 : DESCRIPTION DU CONCEPT

1.1 Pro Pack

Pro Pack est un type de compte où les services suivants sont proposés aux titulaires moyennant une cotisation trimestrielle forfaitaire :

- Compte à vue en EUR (ci-après dénommé "compte de référence")
- Frais de gestion Compte à vue
- Maximum 5 Cartes de banque BNP Paribas Fortis
- 50 % de réduction sur maximum 5 Cartes Visa Business Blue (sous réserve d'acceptation)
- Maximum 5 PC banking
- Phone banking
- Assurance compte (uniquement pour les personnes physiques et si le titulaire répond aux Conditions Générales de l'Assurance compte)
- Paiements avec la Carte de banque BNP Paribas Fortis dans la zone euro
- Retraits d'argent avec la Carte de banque BNP Paribas Fortis aux distributeurs de billets dans la zone euro

Les services bancaires repris dans l'offre Pro Pack doivent être demandés par le titulaire et sont accordés s'il répond aux conditions d'octroi correspondantes.

Les services bancaires qui ne sont pas repris dans l'offre Pro Pack peuvent être obtenus séparément et seront facturés au tarif ordinaire (disponible dans les agences).

1.2 Détenteurs de la formule Pro Pack

Le(s) détenteur(s) de la formule Pro Pack est/sont le(s) titulaire(s) du compte de référence. Il peut s'agir de personnes physiques ou morales. Ces titulaires doivent être juridiquement capables, et majeurs (âge minimum 18 ans).

1.3 Compte de référence

Le compte de référence de la formule Pro Pack doit répondre aux conditions suivantes :

- être un compte à vue en EUR à usage professionnel
- avec 1 ou 2 titulaires
- ne pas être un compte tiers ou un compte rubriqué.
- Ne pas avoir une opposition bloquante
- Ne pas être un compte «nu propriétaire»

Article 2 : DÉFINITIONS DES PRODUITS

Entrent en ligne de compte pour bénéficier des avantages de Pro Pack :

- Frais de gestion du Compte à vue : uniquement les frais de gestion du compte de référence
- Les Cartes de banque BNP Paribas Fortis : jusqu'à maximum 5 cartes liées au compte de référence, indépendamment de l'identité du titulaire de la carte.
- 50 % de réduction sur Visa Business Blue (sous réserve d'acceptation) : jusqu'à maximum 5 cartes liées au compte de référence, indépendamment de l'identité du titulaire de la carte.
- PC banking : jusqu'à maximum 5 contrats liés au compte de référence si celui-ci est aussi le compte de tarification du contrat.
- Phone banking : Tous les contrats liés au compte de référence.
- Assurance compte : liée au compte de référence, uniquement applicable si le compte de référence est ouvert au nom d'une ou plusieurs personnes physiques et si ces personnes n'ont pas encore 70 ans au moment de l'adhésion à l'Assurance compte.
- Paiements avec une Carte de banque BNP Paribas Fortis dans la zone euro : liés au compte de référence
- Retraits d'argent avec une Carte de banque BNP Paribas Fortis aux distributeurs de billets dans la zone euro : liés au compte de référence

Article 3 : De quand (adhésion) à quand (sortie) les avantages Pro Pack s'appliquent-ils ?

- Frais de gestion Compte à vue :
    - Compte existant : à partir du mois suivant l'adhésion / jusqu'à la fin du mois de sortie
    - Nouveau compte : à partir du jour civil d'adhésion / jusqu'à la fin du mois de sortie
- La Carte de banque BNP Paribas Fortis :
    - Service existant : à partir du mois suivant l'adhésion / jusqu'à la fin du mois de sortie
    - Nouveau service : à partir du jour civil d'adhésion / jusqu'à la fin du mois de sortie
- 50% de réduction sur Visa Business Blue :
    - Service existant : à partir du mois suivant l'adhésion / jusqu'à la fin du mois de sortie
    - Nouveau service : à partir du jour civil d'adhésion / jusqu'à la fin du mois de sortie
- PC banking :
    - Service existant : à partir du mois suivant l'adhésion / jusqu'à la fin du mois de sortie
    - Nouveau service : à partir du jour civil d'adhésion / jusqu'à la fin du mois de sortie
- Phone banking : à partir du jour civil d'adhésion / jusqu'à la fin du mois de sortie
- Assurance compte : à partir du jour civil d'adhésion/jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Il n'y a aucun remboursement au prorata des frais facturés précédemment.
- Paiements avec la Carte de banque BNP Paribas Fortis dans la zone euro : à partir du jour civil suivant le jour d'adhésion / jusqu'au jour de sortie inclus
- Retraits d'argent avec la Carte de banque BNP Paribas Fortis aux distributeurs de billets dans la zone euro : à partir du jour civil suivant le jour d'adhésion / jusqu'au jour de sortie inclus

Article 4 : Cotisations trimestrielles

Le(s) titulaire(s) de la formule Pro Pack marque(nt) son (leur) accord pour que le compte de référence soit débité de la cotisation Pro Pack tous les trimestres. La cotisation trimestrielle est perçue avec comme date valeur le premier jour du trimestre en cours. La dernière cotisation trimestrielle est perçue dans le trimestre de sortie.

Si le compte de référence n'a qu'un seul titulaire et s'il n'existe sur ce compte que : maximum une Carte de banque BNP Paribas Fortis, maximum un PC Banking et maximum une Visa Business Blue, alors le tarif Single sera d'application.

Article 5 : Cessation de la formule Pro Pack

La cessation du contrat peut se faire à la demande du titulaire ou à l'initiative de la banque :

- à la demande du titulaire : via un simple message à l'agence, le titulaire peut à tout moment mettre un terme à sa formule Pro Pack
- à l'initiative de la banque : dans les cas suivants, le(s) détenteur(s) perd(ent) automatiquement la qualité de titulaire Pro Pack :
    - si les conditions relatives au(x) détenteur(s) et au compte de référence (art.1.2 et 1.3) ne sont pas remplies
    - si la cotisation trimestrielle ne peut pas être débitée quelque soit la raison.

Si l'usage professionnel du compte de référence est remplacé par un usage privé (à l'initiative du titulaire), ce compte est automatiquement transformé en Comfort Pack (dans la mesure où les conditions d'octroi sont remplies).

A la fin du contrat, tous les services sont conservés (sauf à la demande expresse du (des) titulaire(s) et les conditions des clients ordinaires sont appliquées (disponibles en agence).

Votre Pro Pack change le 1er octobre 2016

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi Pro Pack. Vous avez fait le bon choix. Notre offre va devenir encore plus intéressante pour vous. En effet, à partir du 1er octobre 2016, BNP Paribas Fortis proposera une nouvelle offre pour votre gestion au quotidien. Il s'agit de 2 packs encore plus adaptés aux besoins des entrepreneurs : Essential Pro et Flex Pro.

Le 1er octobre, votre Pro Pack deviendra automatiquement un Pack Essential Pro, qui vous offre les services essentiels pour votre gestion au quotidien en tant qu'entrepreneur. Essential Pro s'accompagne d'avantages supplémentaires. Nous avons résumé, pour vous, les principales caractéristiques de ce nouveau pack :

Essential Pro (dont le prix standard est de 9 euros TVAC/trimestre) inclut entre autres :

- 1 compte à vue professionnel ;
- 1 carte de débit ;
- 1 carte de crédit Business Blue, sous réserve d'acceptation de votre demande, ou 1 Business Prepaid Card, totalement comprise dans le prix du pack ;
- L'exécution d'un nombre illimité d'opérations via nos canaux digitaux, le menu self-service de Easy Banking Phone et à nos terminaux Self.

Pratiquement : qu'est-ce qui change le 1er octobre ?

- Votre Pro Pack actuel sera remplacé par le Pack Essential Pro.
- Vous conservez votre numéro de compte, votre carte de banque et code PIN actuels. Vous ne devez donc vous soucier de rien.

Vous aimeriez bénéficier d'une solution encore plus flexible et complète pour la gestion au quotidien de vos activités ? Vous gérez votre activité professionnelle à plusieurs ? Vous effectuez vos transactions en ligne mais aussi parfois au guichet ?
Nous avons aussi créé, pour vous, un pack sur mesure : le Pack Flex Pro. A partir du 1er octobre, vous aurez la possibilité de modifier, via nos canaux digitaux ou auprès de votre agence, votre Pack Essential Pro en un Pack Flex Pro, si vous le désirez.

Si un changement survient et que vos comptes ne répondent plus aux conditions d'octroi des nouveaux packs comme définies dans les conditions générales, votre Pro Pack deviendra automatiquement un compte à vue Pro, le 1er octobre. Consultez notre liste de tarifs disponible en agence pour plus d'informations sur les tarifs appliqués sur ce compte.

Les nouvelles conditions générales de Essential Pro et Flex Pro sont disponibles au sein de chaque agence BNP Paribas Fortis. Un nombre de conditions spécifiques sont d'application pour les professions libérales juridiques.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez résilier votre contrat sans frais avant le 30 septembre 2016. Sauf avis contraire de votre part dans ce délai, nous considérons que vous acceptez les nouvelles conditions.

Vous avez une question à nous adresser ? Appelez-nous au 02 433 43 52 (lu-ven de 7h à 22h ; sam de 9h à 17h) ou prenez contact avec votre agence.

Cordialement,

Signature manuscrite